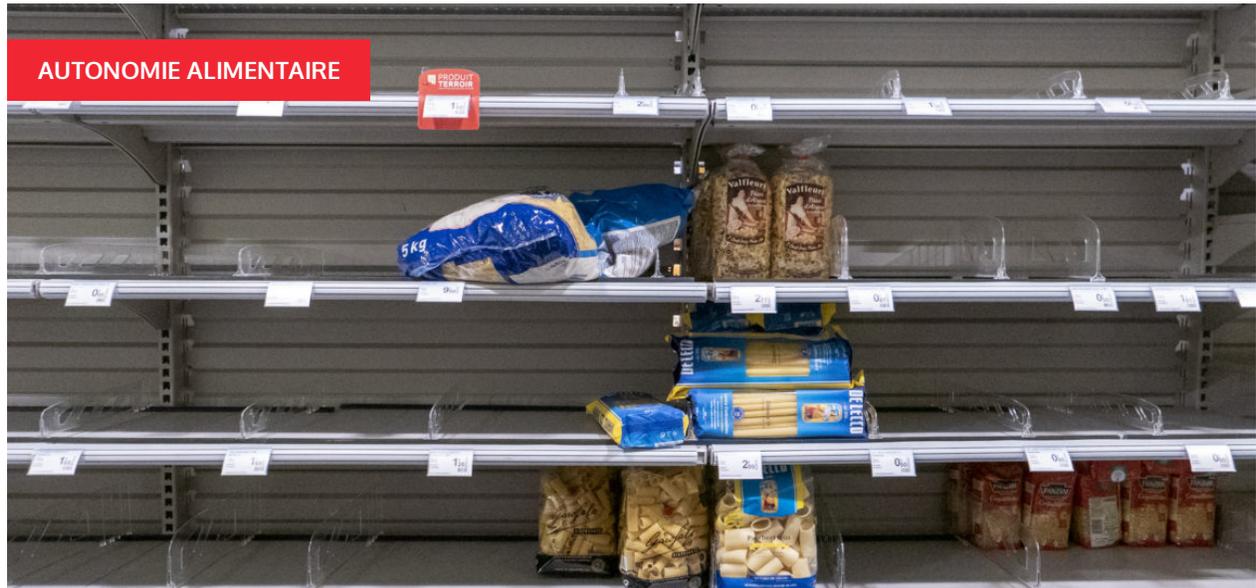




Accueil > Actualités > Autonomie alimentaire > Des Gilets Jaunes lancent la Brigade DICRIM pour organiser la résilience alimentaire dès maintenant



Des Gilets Jaunes lancent la Brigade DICRIM pour organiser la résilience alimentaire dès maintenant

18 NOVEMBRE 2020

Le 17 novembre 2020, deux ans après jour pour jour la première manifestation des Gilets Jaunes, des citoyens organisés en « Brigade DICRIM » lancent l’alerte au sujet de notre insécurité alimentaire. Ils ont adressé une lettre au Procureur de la République de leur secteur ainsi qu’à leur Préfet pour les sommer d’assurer dès maintenant la sécurité alimentaire de la population. Objectifs de cette association de fait initiée par des Gilets Jaunes et ouverte à tout citoyen : que les maires inscrivent le risque de crise alimentaire dans le Document d’information communal sur les risques majeurs et dans le Plan Communal de Sauvegarde, mais aussi que les élus, de l’échelle locale à l’échelle nationale, alliés aux citoyens, s’organisent dès que possible pour anticiper, éviter ou remédier à ce type de crise.



N° 137 Novembre-décembre 2021 - [Voir le sommaire](#)

[Où trouver le magazine ?](#)

LES + POPULAIRES

- 1 Vaccins anti-Covid : d’après le vétérinaire Kyle Wa...
- 2 Témoignage sur CNews : à 16 ans, elle ne peut plus marc...
- 3 Rapport fracassant de l’ATIH : les patients Covid n’ont...

◆ Prévenir plutôt que guérir

Pour la [Brigade DICRIM](#), en ces temps chaotiques, mieux vaudrait prévenir que guérir en matière de sécurité alimentaire. Si les soignants se sont retrouvés sans masque en pleine épidémie, elle souhaiterait que la population ne se retrouve pas le ventre vide en pleine crise sanitaire. Cette brigade lanceuse d'alerte, initiée par des Gilets Jaunes, se veut ouverte à tous et se [présente](#) comme étant avant tout composée « *d'êtres humains bienveillants, de citoyens de tous les territoires français* », qui ont « *pris conscience de l'insécurité qui règne sur notre pays et décidé d'agir pour le bien commun* » et qui « *s'interrogent sur les mesures qui seraient prises au niveau local en cas de crise alimentaire.* »

◆ Des alertes déjà existantes

Rappelons que lors du premier confinement, les [transporteurs](#) routiers avaient menacé de faire [grève](#), et que cela pourrait arriver à nouveau. La chaîne d'approvisionnement des magasins serait donc rapidement rompue et les magasins moins, ou plus du tout ravitaillés. Mais il existe d'autres raisons qui pourraient causer un dérèglement systémique soudain qui devrait être anticipées : nous ne sommes par exemple pas à l'abri d'une cyberattaque, d'une crise géopolitique, économique ou climatique pouvant impacter nos ressources en pétrole et les productions agricoles nationales ou internationales, ou d'une attaque bio-terroriste décrite dans le [plan BIOTOX](#).



Image par andreas160578 de Pixabay

◆ Une nécessité reconnue à haut niveau

Emmanuel Macron disait lui-même dans son [intervention](#) du 12 mars 2020 que « *déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond est une folie* ». En mai 2019, le ministre de l'Intérieur M Castaner [répondait](#) publiquement à l'ex-Sénatrice Françoise Laborde au sujet de la sécurité alimentaire que « *c'est une question dont la probabilité est faible, mais dont le risque est majeur.* »

◆ Une situation peu prise au sérieux actuellement

En décembre 2019, Françoise Laborde proposait aux côtés d'autres sénateurs comme Joël Labbé une [résolution](#) en application de l'article 34-1 de la Constitution, sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale, mais cette proposition a été refusée. Depuis, rien n'a été fait. Dans ce domaine, à part dans quelques communes, conscientes du danger de notre dépendance aux produits lointains et aux supermarchés, qui se sont alors lancées sur la voie de la relocalisation agricole et énergétique comme [Mouans-Sarthoux](#), rien n'est véritablement organisé dans ce but. Le Ministère des Armées que nous avons eu brièvement en ligne il y a quelques

ARTICLES OFFERTS



« Abolir la chasse, c'est abolir une école de violence »



Paradis fiscaux : à quand le purgatoire ?



Gérard Faure-Kapper, l'homme qui fait trembler les banques

> Lire la suite

jours, et que nous devrions avoir à nouveau de manière plus prolongée, nous a effectivement confirmé que « non, il n'y a pas de greniers à blé en France », ou autrement dit, de stock stratégique pour nourrir les populations en cas de grave souci.



◆ **Une association de fait qui porte bien son nom**

Pour remédier à cette impréparation qui pourraient avoir des conséquences graves, les Brigadiers DICRIM comme leur nom l'indique, veulent faire entendre parler du **DICRIM**, qui est le Document d'information communal sur les risques majeurs, que chaque mairie doit pouvoir mettre à disposition des habitants de la commune, et qui indique les mesures que prendraient le maire en cas de crise. Or, quand le DICRIM est rédigé et accessible, ce qui n'est pas toujours le cas alors que la **loi** oblige les mairies à le réaliser, ce DICRIM ne mentionne que très rarement la crise alimentaire comme crise éventuelle. Voilà des années que l'association **SOS Maires** alerte à ce sujet et incite chaque citoyen à se renseigner auprès de sa mairie et à demander à ce que la sécurité alimentaire soit citée dedans, obligeant ainsi les municipalités à imaginer et mettre en place d'ores et déjà des solutions locales et agroécologiques, en coopération avec les agriculteurs et les habitants. SOS Maires, dans son onglet **actions**, proposent un kit comprenant notamment une **lettre**-type à envoyer à son maire et/ou son préfet dans ce but. La Brigade DICRIM met également en lumière le Plan Communal de Sauvegarde qui « prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques », dans lequel sont contenus des informations sensibles et parfois non diffusables, et qui lui aussi devrait prévoir la sécurité alimentaire en cas de pénurie, puisque de ce document est issu le DICRIM.

◆ **Passer à la vitesse supérieure : faire appliquer la loi**

Aujourd'hui, étant donné l'urgence de la situation, il faut passer accélérer le processus pour la Brigade DICRIM. Ne plus seulement inviter les citoyens à se rapprocher de leurs élus, mais sommer ces-derniers de faire appliquer la Loi. En effet, pour elle, l'anticipation des risques est prévue juridiquement. Elle invoque la **loi 2004-811** de modernisation de la sécurité civile qui dit dans son premier article que « La politique de sécurité civile doit permettre de s'attaquer résolument aux risques en les anticipant davantage, de refonder la protection des populations et de mobiliser tous les moyens encourageant les solidarités. (...) Du point de vue opérationnel, la conduite de la crise appelle une ligne de commandement claire et reconnue. La liaison avec l'exercice des compétences de police administrative et les compétences pour veiller à l'ordre public (sécurité, salubrité, tranquillité) est affirmée, parce que l'organisation du commandement qui en découle est claire et qu'elle assure une continuité du traitement de la crise, en

fonction de son importance : le maire pour le secours de proximité, le représentant de l'État pour les sinistres de grande ampleur. »



Image par Arek Socha de Pixabay

◆ Une Loi qui n'est pas respectée

Pour la Brigade DICRIM, la loi de modernisation de la sécurité civile n'est pas respectée et l'État est donc en infraction. Une pénurie alimentaire causerait de graves troubles à l'ordre public, et un maire ou un préfet qui ne sauraient y faire face failliraient donc à leur mission. Or, l'[article 73](#) du code de procédure pénale dit que « Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche. » L'[article 121-3](#) du Code Pénal énonce également que :« Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait. » La Brigade DICRIM estime donc qu'il est de leur devoir d'informer le Procureur de la République, chargé d'établir la responsabilité des auteurs d'un délit, qu'il y a délit actuel de la part des Maires et des Préfets en ne prévoyant rien pour la sécurité alimentaire.

◆ Se protéger en contactant le Procureur de la République

Si rien n'était fait pour assurer la protection citoyenne, nous nous retrouverions alors pour les Brigadiers DICRIM en « [état de nécessité](#) », qui est une « notion juridique qui consiste à autoriser une action illégale pour empêcher la réalisation d'un dommage plus grave. » Dans les villes où rien n'est prévu ou organisé au niveau du DICRIM ou du PCS pour la sécurité alimentaire, la Brigade DICRIM conseillent d'envoyer une lettre au Procureur de la République pour l'informer de cette infraction, afin de neutraliser l'action policière du Préfet qui pourrait advenir suite à des actions organisées au nom de l'état de nécessité. Cette lettre n'est pas une plainte, mais une lettre informative, explique-t-elle dans le [kit d'action](#) qu'elle met à disposition de quiconque voudrait agir à son tour.

◆ De la « coopéré-action »

Mais rassurez-vous, le mouvement de la Brigade DICRIM est pacifique et constructif. Si la crainte justifiée du manque et les manquements à la Loi semblent expliquer ce type d'action, n'oublions pas que c'est bien une volonté inconsciente ou non de respecter l'Autre, la Terre et Soi-même en un mot, l'Amour, qui anime tout citoyen prêt à se mobiliser et à prendre des risques pour la sécurité, le respect et le bonheur de tous. Leur objectif n'est pas que les élus aillent en prison et qu'il y ait une scission entre eux et les habitants. De plus, nous explique-t-on, « il n'est pas prévu d'arrestations à l'[article 73](#) du code de procédure pénale » Leur but est d'alerter les élus sur un problème dont ils n'étaient pas conscients, ou dont ils repoussaient la résolution. Les Brigadiers DICRIM veulent encourager et accélérer les initiatives locales auxquelles ils

seraient prêts à participer. Par exemple réaliser des **Chantiers** Écologiques Massifs, créer des potagers et **vergers** collectifs, des unités de production agricole rapides et régénératives des **sols**, favoriser le partage de **jardins** et de connaissances, former chacun à la résilience alimentaire et énergétique, tout ceci participerait en plus à la création d'emplois. Car s'il est important que les autorités compétentes censées préserver l'ordre public prennent leurs responsabilités et se mettent à agir dès maintenant, face à cette mission d'envergure, ils ont conscience que, pour qu'elle soit rapide, efficace, protectrice du vivant et créatrice d'emplois, elle demandera un engagement collectif.

En revanche, si rien n'était fait, il leur faudra trouver une manière de faire respecter la loi et d'assurer la protection de tous les citoyens, même en pleine crise sanitaire. Et même si le Préfet voulait faire barrage, comme il l'a fait par exemple dans la **Drôme** en interdisant la manifestation des Gilets Jaunes du 17 novembre 2020. Car quiconque est affamé ne peut si soigner, ni se faire soigner... Et puis, répartis sur les 34968 communes et les centaines de préfetures et sous préfetures, serait-t-il facile et souhaitable de nasser les Brigadiers DICRIM, organisés pour permettre à tous de pouvoir manger ?

Pour acheter notre dernier numéro avec notre dossier spécial sur l'autonomie alimentaire, c'est en kiosque, ou en cliquant sur la couverture ci-dessous :



Lire le **Communiqué de presse** de la Brigade DICRIM

Communiqué de Presse du 17 novembre 2020

rédigé par la BRIGADE DICRIM

Association de fait

Soucieux de notre sécurité, nous décidons d'agir en tant que PERSONNES RESPONSABLES face à un RISQUE MAJEUR.

Faute de l'impréparation de L'ÉTAT, nous risquons de GRAVES TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC.

Après en avoir informé LES PROCUREURS DE LA RÉPUBLIQUE, nous allons nous déplacer et demander aux MAIRIES et aux PRÉFECTURES de FRANCE de considérer immédiatement l'inscription des RISQUES DE RUPTURE DE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE, L'ESSENTIEL, dans les plans de sauvegarde des populations communaux et préfectoraux ainsi que dans les Dicrim. Et de prévoir un STOCK ALIMENTAIRE STRATÉGIQUE (non périssable/eau/...) pour chaque citoyen.

MAIRIES et PRÉFECTURES doivent remédier à cette menace.

Le PCS, le plan communal de sauvegarde, prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. (Dedans sont contenus des informations sensibles et non diffusables)

Le DICRIM, le document d'informations communal sur les risques majeurs, a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. (Visible par tous et doit être connu par tous)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE – Sénat

« La protection des populations compte parmi les MISSIONS ESSENTIELLES DES POUVOIRS PUBLICS. La Sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation au risque et à la menace doit être développée.* »

* Phrases extraites du site du [Sénat](#)

À travers ce communiqué de presse et en toute transparence, un courrier (en AR) a été adressé à M. Le Procureur De La République de l'Isère, et M Éric VAILLANT, celui de la Drôme, afin de leur signifier que La Brigade Dicrim se doit d'agir. M. Le Préfet De La Isère, Mr Lionel BEFFRE, et M le Préfet de la Drôme, M Hugues MOUTOUX, nous sollicitons un rendez-vous, en appelant à la coopération de tous les Préfets et Maires de France. Avec le souhait que l'union se fasse pour résoudre un manquement à une obligation de sécurité face à un « Risque Majeur ».

👉 Cher lecteur, notre indépendance dépend de vous, NEXUS n'a ni subvention, ni publicité ! Le magazine ne vit que grâce à vous. En [vous abonnant ici](#) au format papier ou numérique, vous soutiendrez une presse totalement libre et vous découvrirez des sujets inédits traités nulle part ailleurs ! Achetez nos numéros à l'unité en [cliquant ici](#)



👉 NOUVEAU ! Vous pouvez aussi FAIRE UN DON ponctuel ou régulier sur [TIPEEE](#) ou sur [PAYPAL](#) pour financer le contenu en ligne accessible GRATUITEMENT. C'est grâce à votre contribution que l'équipe web pourra continuer !



SUR LE MÊME THÈME

- ➔ [Autonomie alimentaire : n'attendons pas la crise, reprenons le pouvoir !](#)
- ➔ [Chantiers Écologiques Massifs : bâtissons notre autonomie alimentaire](#)
- ➔ [Monsanto : la grande manif boudée par nos médias](#)
- ➔ [Plantons des arbres et récoltons –en collectivement les fruits](#)
- ➔ [Habitats légers : désobéir, pour protéger notre présent et notre avenir ?](#)
- ➔ [Permaculture : partageons nos connaissances et savoir-faire au sein de nos jardins !](#)

ACTUALITÉS

Histoire
Conscience
Énergie
Environnement
Géopolitique
Science
Santé
Société
Exologie

DOSSIERS

Histoire
Conscience
Énergie
Environnement
Géopolitique
Science
Santé
Société
Exologie

VIDÉOS

Histoire
Conscience
Énergie
Environnement
Géopolitique
Santé
Science
Société
Exologie

TOUS LES NUMÉROS

Numéro en cours
Les anciens numéros
Je m'abonne

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous contacter
Offres de collaboration
Qui sommes-nous ?



Où trouver le magazine ?



Copyright © 2021 Nexus.fr

Mentions légales - Conditions Générales de Vente